

Chanoine Brugière

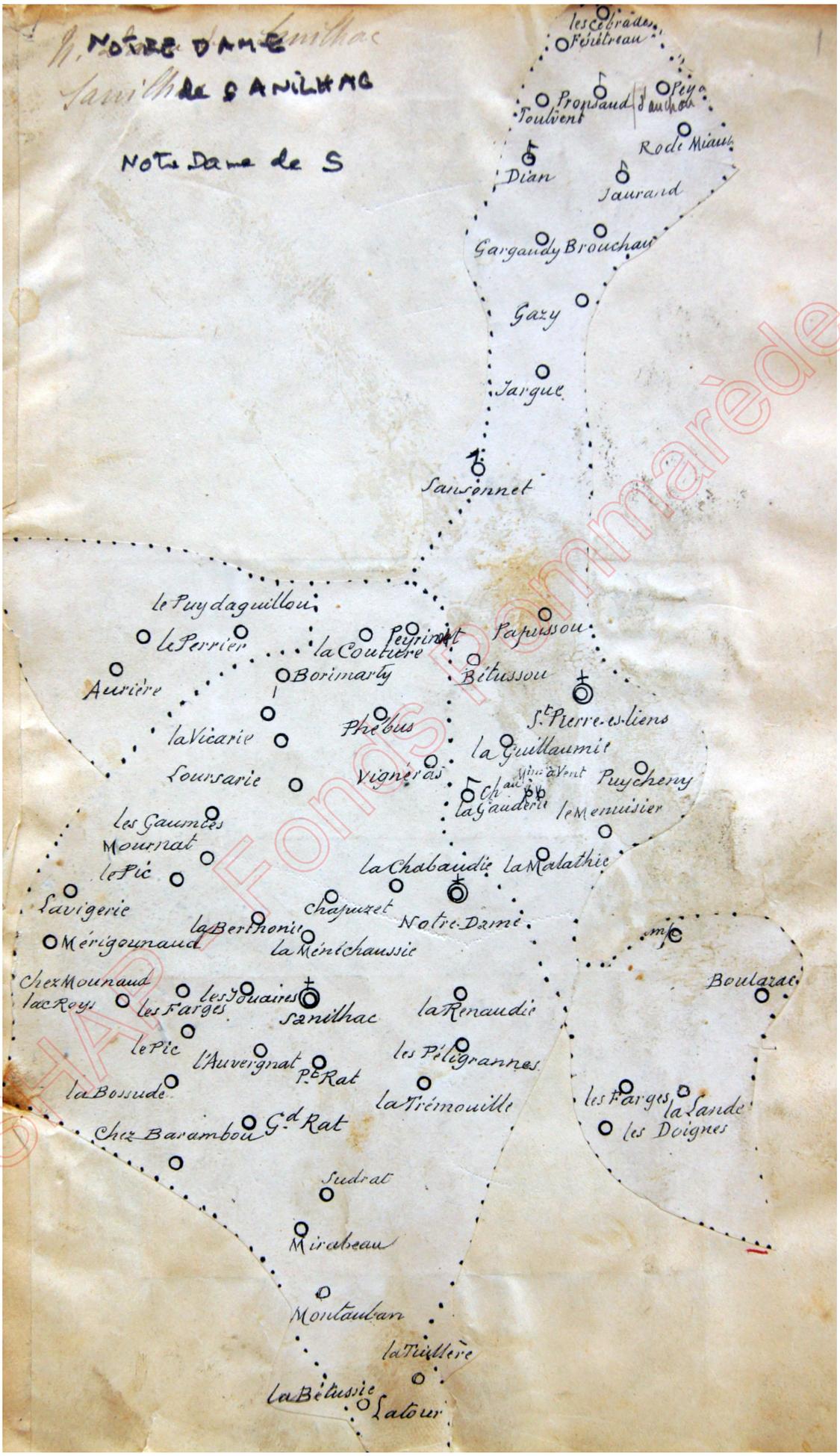
# Notre Dame de Sanilhac



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède

11. NOÛRE DAME  
SAINTHAC & ANILHAC

Notre Dame de S



69 le bourg 9m la Guillaumie 1750 Puydaquillon 3no. 3  
 Aurière 27m AN les Jouaires 1750. 2. 8 Poixelande. 7/2ES. 2  
 Chez Barambou. 275E lac Roy 250 le Pite flat 250 7  
 aux Bitarelles. 2750.1 Lassali 2N. 2 le Cdt Rat 2750 2  
 la Bétusse 25 1 loursarie 20N 1 Sanihae 1750. 1  
 8 Bétissou 2N 3 la Maillofie 4. 1 le Jour 25  
 la Berthonie 105 6. la Ménéchaussie. 1750. 1. 8 S. Pierre-es-liens. 2NE. 7  
 la Blancherie. 1NE 5 8p. la Maletie 1NE 1. 8 Sansonnnet 274 N. (?)  
 Baurimarty 2NO 4. Merigouraud 305 3. Sudrat 2750 3  
 la Bossude 350 le Menuisier 1EN 2 lator 35 5  
 Boulazac 7ES. 8 Mirabeau 275 1 la Trémouille 1745 5  
 la Chabaudie 40. 17 Miroly 174 1 la Tuilière 35  
 Champ 174E Montauban 350. 9 la Vicarie 2NO 1  
 la chaussente 174E. 1 Mourmat 20. 4 la Ygerie 30 5  
 Chapuzet 10. 2 Papussou. 774 NE Vigneras 174 NO. 1  
 la Couture. 2NO 2 le Perrier (ed. P. 17) 3NO. 7 Berthoumarie 4. 1  
 les Doignes 35E le Pied des Farges (Lutias) 20. 1. Soue 5  
 la Doigne 25E Peyrinet 174 N. 1 Voir la paroisse de  
 les Farges de Poliz. 2ES. 1 le Feyrot S. Georges pour les  
 les Farges 250 5 les Pelligrants. 15E. 12 villages annexés  
 8 la Pauderie 1N 2 Phébus 174 NO 1 à cette dernière  
 les Guemis 20N. 1 Puyeheny 174 NE 3 paroisse.

Notre-Dame de Sanihae.  
 Vergnias Jean . 1803  
 Chaloppe Antoine . 1812  
 Beleyrie Jean-Bapt. 1816  
 de Meredieu . 1825  
 Sannier de Ferrière . 1831  
 de Meredieu Eymerie . 1831.  
 Teyssandier . 1856.  
 Petit-Homme Safaye Emile. 1864  
 de Meredieu . 1864  
 Teyssandier Auguste. 1879.  
 S. Pierre es-liens. Petit-Homme Safaye. 1808



Eglise du pèlerinage de N.D. des Vertus. (Dorlogne).

Notre-Dame-de-Sanilhac. 1464 hab. dont 14 au bourg. La paroisse 300 hab.; 2682 hect.; 146<sup>m</sup> 226<sup>m</sup> altit.; à 13 k. de St-Pierre de Chignac, à 8,800 de Périgueux.

Revenus: Commun (en 1884) 73,62 x 38.  
Revenus: Fabrique (en 1884) 300\* (chaises à 1<sup>re</sup> 50)  
Sol: Crétacé supérieur. Carrières. Mollasse.

Cette commune est entrecoupée de coteaux sinueux et élevés et de vallons étroits. Trois carrières exploitées près Périgueux fournissent d'excellente pierre propre à bâtir; quatre fontaines ou puits alimentés par des sources servent aux habitants conjointement avec des mares et des citernes qui recueillent les eaux des toits. Près de l'emplacement de l'ancienne église de St-Pierre-es-liens se trouve un puits remarquable. Climat très sec. Blé, maïs, pommes de terre, châtaignes, huiles, truffes. Plus de vin. Encore à peu de distance du clocher se trouvait au commencement de ce siècle une butte appelée la motte. Elle a été détruite mais le plan en est conservé (Bull. de la Société hist... t. IV. p. 153) à la bibliothèque de la Société archéologique. Il y avait aussi dans cette commune une autre motte et deux pierres bornes limites de juridiction. Au lieu dit de Peyro-griso il y avait un dolmen qui a disparu. L'air est sain.

Circonscription. Avant la Révolution l'église paroissiale actuelle de Notre-Dame n'était qu'une simple chapelle dépendant de l'église paroissiale de Sanilhac ou St-Pierre de Sanilhac. Il y avait aussi la paroisse de St-Pierre Saneys ou St-Pierre es-liens dans la même circonscription actuelle de Notre-Dame. Des églises de Sanilhac et de St-Pierre es-liens il ne reste plus rien. La section du Petit Marsac où se trouve Aurière etc faisait partie de la paroisse de Marsac de laquelle elle fut distraite en 1824.

Par ordonnance du 12 nov. 1823 les communes de Notre-Dame de Sanilhac et de St-Pierre-es-liens ont été réunies en une seule dont le chef lieu a été fixé à Notre-Dame de Sanilhac.

Au point de vue religieux la paroisse est moins étendue que la commune; les villages à partir de Sansonnat inclusivement ayant été annexés à la paroisse de St-Georges de Périgueux pour le spirituel. L'ordonnance est de Monseigneur Baudry en date du 20 mai 1861 et basée sur un décret du 30 thermidor an XIII qui réunissait la même partie à l'église de la Cité et sur celui du 16 août 1854 établissant la succession de St-Georges.

La paroisse de Notre-Dame est plus facile à desservir depuis qu'une partie de sa circonscription a été portée sur St-Georges. Elle est à portée d'Alur, de Marsaneix et de Chalagnac titulaire et patronne: Notre-Dame de la Nativité, 8 ybre.

Eglise. Carré long 27m 35 sur 11. Sa voûte qui jus-  
qu'à aujourd'hui lambrissée.

6 chapelles dédiées: à la Vierge, à St<sup>e</sup> Anne, à  
St<sup>e</sup> Joseph, S. Blaise (Sacré-Cœur  
8 grandes fenêtres et 8 petites. Les premières sont  
ornées de vitraux sortis des ateliers de Bessières.  
celui qui représente l'origine du pèlerinage par la  
découverte de la statue miraculeuse est bien.

Statues: Notre-Dame de Pitié, en pierre. Elle est an-  
cienne mais les formes en sont peu artistiques.  
St<sup>e</sup> Joseph, St<sup>e</sup> Anne, S. Blaise dont on a fait un St-  
Front par l'addition d'un mauvais dragon; elle  
se trouvait dans la chapelle la plus rapprochée  
de l'épître; St<sup>e</sup> Louis de Gonzague. (voy. plus loin  
ce qui a rapport à la statuette artistique en bronze).

Tableaux: Sacré-Cœur, Jésus agonisant, S. Pierre,  
un ancien tableau à double face représentant  
d'un côté Notre-Dame de Pitié, de l'autre l'église  
de Notre-Dame et le château de la Cauderie.

Enfin on remarque dans la chaire à prêcher un pe-  
tit tableau peint à l'huile adapté au panneau  
du dossier. Il représente la sainte Vierge portant  
l'enfant Jésus sur ses genoux et bénoissant une peti-  
te fille qui semble sourire au divin Enfant. Mal-  
heureusement ce gracieux tableau est recouvert  
d'un épais vernis qui lui enlève la plus grande  
partie de son mérite.

Origine. Dans le principe l'église de Notre-Dame  
n'était qu'un modeste oratoire dédié à la  
St<sup>e</sup> Vierge. Sa première fondation nous est  
inconnue, mais elle remonte à une époque  
très ancienne peut-être aux premiers temps  
du christianisme. M. Charrière, ancien juge,  
de paix à Périgueux a écrit qu'elle fut érigée  
pour la conversion des païens, j'ignore les  
documents qui viennent à l'appui de son  
sentiment, nous en avons cependant trouvé  
un qui y serait favorable. Les Bollandistes  
parlant de la prédication de St<sup>e</sup> Juste, vers  
370, croient pouvoir appliquer à Notre-Dame  
des Vertus ce passage où il est dit qu'il prê-  
cha « in vicinia templi Notre-Dame en Périgord »  
(Bolland. XI oct. p. 248). Nous pensons  
qu'il convient mieux à l'église de Coullou-  
mieix et nous avons donné les raisons lorsque  
nous avons fait la monographie de cette der-  
nière paroisse.

D'après la tradition, une pauvre petite bergère, con-  
duisant les brebis de son maître, s'aperçut qu'elles  
montaient de préférence auprès d'un fourré  
d'épais débroussaillés qui ne semblait pas devoir  
leur fournir une nourriture suffisante. Malgré  
ses efforts pour les en tirer elles revenaient sans  
cesser à cet endroit. Elle commença alors à croire  
à quelque cause surnaturelle, écarta les ronces,

pénétra dans le fourré et à sa grande surprise  
découvrit une statue en pierre représentant  
Notre-Dame de Pitié, celle qui est encore parmi  
nous en si grande vénération. Sa nouvelle de  
cette découverte se répandit bientôt aux environs  
et tout le voisinage accourut pour contem-  
pler cette statue qu'on porta en triomphe à  
l'église de Sasilhac. Le lendemain le peuple curi-  
eux de revoir l'image précieuse revint en foule  
dans le lieu saint, mais elle avait disparu et re-  
pris sa première place au milieu du buisson  
qui la cachait. On la porta de nouveau dans  
l'église paroissiale, mais le même prodige su-  
reproduisant toujours, on transporta alors la  
statue dans l'église de St-Pierre-es-Liens: sa statue  
miraculeuse revint encore à l'endroit où elle  
avait été trouvée. On se hâta alors d'y cons-  
truire une chapelle que l'on appela Notre-Dame  
des Vertus nom bien en rapport avec les effets de  
la protection puissante de Marie à l'égard de  
ceux qui l'invoquent avec fervent en ce lieu.  
Sa statue de Notre-Dame des Vertus porte les mar-  
ques d'une haute antiquité; son caractère  
severe, ses vêtements sans richesse et sans grâ-  
ce dénotent l'enfance de l'art. Sa Vierge est repré-  
sentée assise tenant sur ses genoux le corps lin-  
dimmé de son fils. Elle est voilée et tient les mains  
jointes. Sa hauteur est de 0,55<sup>m</sup>.

On admirait autrefois dans l'église de Notre-Dame  
une jolie statuette du XIII<sup>e</sup>, en cuivre rouge, bat-  
tu, ciselé et doré. Cette statuette vendue d'abord  
à un brocanteur par le curé de la paroisse qui  
aurait dû employer tous ses soins à la conserver,  
a été heureusement rachetée par M. Galy et pla-  
cée au musée de Périgueux. Elle y figure sous  
le N<sup>o</sup> 392. Sa hauteur est de 0,30<sup>m</sup>. Elle est revêtue de  
la stola qui recouvre la palla; sa tête est recouverte  
du dominical ou voile des vierges. Elle porte le bam-  
bin dont la tête nimbée était mobile. De la main  
droite elle devait porter un lys, sa tête était ornée  
de la couronne royale. Cette statue est, dit-on, un  
ex-voto de M<sup>lle</sup> Bodin qui avait échappé à un  
grand danger.

Durant les troubles de la Fronde, la ville de Périgueux  
était tombée au pouvoir des partisans de Condé.  
Ce prince lui nomma Charlot pour gouverneur  
et celui-ci y traitait les habitants avec la dernière  
rigueur. Le sieur Joseph de Bodin le 15, 7bre 1653  
se met à la tête de quelques citoyens énergiques  
pour en chasser l'étranger. Charlot, frappé à  
mort, les ennemis sont débordés de toutes parts  
et Périgueux a recouvré sa liberté.  
En témoignage de reconnaissance à Marie à  
la protection de laquelle elle attribuait sa deli-

vrance, la ville fit vœu d'agrandir la chapelle  
trop étroite pour l'affluence des fidèles, et  
sur son emplacement fit bâtir l'église actuelle.  
En outre dans une assemblée de notables de la  
ville, il fut décidé que douze d'entre eux irai-  
ent chaque année processionnellement nus-  
pieds et tête découverte offrir à Notre-Dame  
des Vertus un cierge de cire blanche du poids  
d'une livre. Ce vœu fut religieusement accom-  
pli avec un grand concours de peuple jusqu'à  
aux jours néfastes de la Révolution. Une tra-  
dition orale transmise par Elisabeth Couche  
de la commune de Notre-Dame, décédée en 1855  
à l'âge de 103 ans raconte que ce fut par les soins  
de Marie de Bodin fille du chevalier de Bodin  
premier maire de Périgueux après l'expulsion  
des Anglais, qui fit rebâtir l'église actuelle.  
Recherchée en mariage par le Comte de Charlost  
gouverneur de la ville pour les Anglais, elle fit  
vœu dans la petite chapelle de se consacrer au  
culte de Marie si elle obtenait par l'inter-  
cession de cette auguste Reine d'être déli-  
vrée des poursuites du Comte. Celui-ci ayant été tué  
et la ville remise au pouvoir du Roi Marie  
de Bodin se rendit de nouveau à Notre-Dame,  
y renouvela son vœu de se consacrer au service de  
Marie, et de faire reconstruire le sanctuaire  
de Notre-Dame des Vertus. Elle entra en effet au  
couvent de Notre-Dame-de-la-Garde près Péri-  
gueux et y passa sagement la fin de ses jours.  
Elisabeth Couche qui était domestique dans  
cette communauté avant la Révolution dé-  
clare y avoir vu son tombeau.

Il est dit dans des documents authentiques con-  
servés aux archives municipales que ce fut Bodin  
qui en reconnaissance de la délivrance de la ville  
fit bâtir une chapelle à Notre-Dame des Vertus  
ce qui ne veut indiquer qu'un agrandissement  
ou une reconstruction puisque cette chapelle  
était déjà bien fréquentée et depuis long-temps.  
Il n'y a point non plus contradiction avec ce  
que nous venons de rapporter de la fille de M.  
de Bodin qui aurait pour les motifs que nous  
avons signalés aidé son père et les principaux  
magistrats dans la nouvelle édification du  
bon sanctuaire.

Voici, d'après les annales de Périgueux, Livre Vert  
l'acte relatif à l'élection consulaire, sous la date  
du 29 novembre 1654, il y est fait mention de la chapelle  
« Au nom de la Très-Sainte Trinité, Père, Fils et saint-  
» Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, de madame  
» S<sup>te</sup> Anne et de monsieur Saint Front, nos bons  
» patrons, dans la maison de la ville et consulat de  
» Périgueux, ont été nommés et élus messire Joseph

» de Bodin, chevalier, seigneur de la Roudette, con-  
» seiller du roi en ses conseils d'Etat et privés, et son  
» procureur au siège présidial, sénéchaussée et ma-  
» réchaussée du Périgord, Maire Pierre de Verneuilh,  
» avocat, premier Consul, etc. Il ne faut pas s'eton-  
» ner si cette élection a été extraordinaire, puis-  
» qu'elle a été faite en reconnaissance de l'heureux  
» événement qui a remis la ville sous l'obéissance  
» de Sa Majesté, le 16 septembre 1653; et comme cet  
» événement n'est point l'ouvrage des hommes  
» mais bien celui de Dieu, par l'intercession de la  
» bienheureuse Vierge Marie, ledit sieur de Bodin,  
» en reconnaissance d'un si signalé bienfait, a  
» fait bâtir une chapelle à Notre-Dame-des-Vertus,  
» à l'honneur de cette grande Reine du ciel et de  
» la terre, où toute la ville fut en procession so-  
» lennelle pour lui rendre ses hommages et ses  
» remerciements. Ainsi il est bien juste que la pos-  
» térité soit informée d'une si heureuse réduction,  
» afin qu'elle en conserve une éternelle reconnais-  
» sance pour cette auguste libératrice... »

Voilà au Livre Vert fol. 224 et suiv. (Archiv. de la ville  
de Périgueux) ce qui se rapporte au vœu et à  
la procession à Notre-Dame-des-Vertus en 1654.  
L'église construite par Bodin est celle que nous  
voyons aujourd'hui. Sur la porte d'entrée on  
voit encore quoique inutile un écusson aux  
armes de la ville. Au-dessous de l'écusson pa-  
raissent encore quelques lettres d'une ins-  
cription qui rappelait la protection de Marie.  
Six chapelles latérales qui étaient au tant  
d'ex-voto bâties par des familles de dis-  
tinction de la contrée ornèrent et agran-  
dissent l'église. Deux de ces chapelles qui  
avaient été démolies ont été heureusement  
rétablies en ces derniers temps. Parmi les  
personnes qui entretenaient cette chapelle nous  
citerons celles des maisons de la Catedralie, de  
Sudra, de Plancher et de la Feuillade. Le cha-  
pitre de St-Front possédait la première à gauche  
en entrant et en avait un soin tout particulier.  
C'était la plus riche la mieux ornée et tous les  
ans au jour de la Nativité des délégués du cha-  
pitre venaient y célébrer la sainte messe.  
L'église de Notre-Dame portait sur ses murs plus de  
quarante écussons, ceux des seigneurs qui s'en é-  
taient déclarés les protecteurs. Nous regrettons de ne  
pouvoir aujourd'hui en citer que deux: 1° dans la  
chapelle réservée à la Vierge... à 3 pals, au chef... char-  
gé de 3 besans; 2° au-dessus de la première chapelle  
à droite en entrant (au sommet de l'arcade) Ses  
pièces en sont plutôt de fantaisie que selon les  
règles de l'art héraldique. Cet écusson qui est sur-  
monté d'un casque et d'une nautile? de pèlerin porte

en chef 5 étoiles, un ancre en pal (à moins que ce ne soit un écusson mi-parti avec un croissant en pointe), un bordon de pèlerin à senestre, ayant d'un côté une gourde et de l'autre une coquille, enfin au bas les lettres L C divisées par la tige de l'ancre. -

§ Il y avait avant la Révolution dans l'église de Notre-Dame une chapelle dédiée à S<sup>t</sup> Roch; M<sup>r</sup> l'Abbé Deschamps ancien curé de cette paroisse, aujourd'hui professeur au Grand Séminaire nous a donné à ce sujet un acte de 1780 dont à raison de leur intérêt nous allons rapporter les principaux passages: « Mémoire pour Antoine Fleu-  
« let bordier de la chapellenie de S<sup>t</sup> Roch. - Dans l'é-  
« glise de Notre-Dame des Vertus est la chapelle de  
« S<sup>t</sup> Roch à laquelle sont attachés un borderage  
« d'une paire de vaux et une maison de maître  
« avec des officiers, la paroisse de Notre-Dame des  
« Vertus étant sans presbytère, les sieurs Curés  
« les sieurs curés depuis long-temps sont fermiers  
« de cette maison et de ce borderage. Le sieur Albiac  
« prêtre du diocèse de Limoges pourvu depuis la  
« fin d'avril dernier de cette chapelle de S<sup>t</sup> Roch  
« en renouvelant le bail s'est imaginé qu'il pou-  
« vait en augmenter considérablement le prix  
« ce qui ayant éloigné le S<sup>r</sup> Poussen curé de Nos-  
« tre-Dame des Vertus cy devant fermier et tous les  
« autres le S<sup>r</sup> Chapelain s'est déterminé à jouir de  
« son borderage par lui-même. Et en conséquence  
« il a proposé à Antoine Tiolet bordier de passer  
« une baillette et a fait procéder le 28 du mois der-  
« nier d'août à une estimation du chetaü pour le re-  
« tirer d'entre les mains du S<sup>r</sup> Poussen. Cette estima-  
« tion qui au commencement du bail s'élevait à la  
« somme de 224<sup>l</sup> monte aujourd'hui à celle de 300<sup>l</sup>...  
« le sieur Poussen était fermier du S<sup>r</sup> Sacote préde-  
« cesseur du S<sup>r</sup> Albiac lequel est mort à la fin du  
« mois d'avril dernier... »

Avant la Révolution un grand nombre de paroisses et même très éloignées se rendaient au pèlerinage de Notre-Dame processionnel-lement. Dans une grande calamité, grêle ou mortalité, qui frappa les habitants de la paroisse de Chantérac ils firent un vœu implorant l'assistance de Marie. Le jour de la célébration du vœu était réglé et choisi dans la première quinzaine de mai, non un jour de dimanche. On se rendait en grand nombre en pèlerinage à Notre-Dame des Vertus où l'on faisait célébrer une messe pendant qu'il s'en disait une autre à Chantérac, on donnait douze honoraires de messes à dire dans le vénéré sanctuaire avec douze cierges. Plusieurs accomplissaient les pieds-nus leur pèlerinage. Plus

tard à cause de longue distance à parcourir ou plutôt du mal qu'avaient pris un certain nombre de pèlerins durant le pénible trajet, on choisit un groupe de douze personnes robustes pour représenter la paroisse de Chanterac à Notre-Dame-des-Vertus. Une quête toujours abondante couvrait les frais inévitables du voyage et ceux des offrandes que nous avons mentionnées. Ses archives de la Fabrique conservent encore la liste de souscription de 1792 et celle de 1793 ce qui est à signaler à raison surtout de la tourmente révolutionnaire qui sévissait alors.

Cette fête, connue encore et désignée à Chanterac sous le nom du Vœu s'y célèbre dans la première quinzaine de mai et un jour férié, à. d. pas le dimanche. Elle est publiée en chaire huit jours à l'avance et les prêtres du voisinage y sont convoqués. Après la dernière messe, qui est solennelle, on fait la procession en chantant les litanies de la Ste Vierge. La statue de Marie est portée par le célébrant qui est suivi de douze petites filles pauvres ayant chacune un cierge à la main et auxquelles l'aumône est faite après la cérémonie. Le soir, à l'heure des dimanches, ont lieu les vêpres accompagnées d'un sermon et de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Aucune fête, pas même celle de Noël ou de Pâques, ne réunit autant de monde dans l'église de Chanterac, et ce jour-là non seulement on ne travaille pas dans la paroisse, mais encore aucun divertissement mondain ne vient attrister le pasteur.

L'affluence des visiteurs suppliants ou reconnaissants qui se sont rendus au modeste sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus est un témoignage certain de la merveilleuse intervention de Marie en ce lieu. Les temps de trouble que nous avons traversés ont effacé de la mémoire des hommes un grand nombre de ces faveurs; d'autres sont restées ensevelies dans un cercle restreint qu'on a osé franchir, quelques unes enfin publiées avec éclat viennent exciter notre dévotion et notre confiance en Marie. Ses annales de Périgouroux nous donnent le récit d'un miracle qui arriva le 3 mai 1634, en voici le texte: . . . « A une lieue de Périgouroux, au bord  
» d'un bois il y a un petit oratoire sous le nom  
» de Notre-Dame-des-Vertus. Ce saint lieu est très-fréquenté, non seulement des Périgourouxins mais  
» des étrangers qui rencontrent en cette sainte  
» chapelle de très-assurés remèdes à leurs maux.  
» Hélie Brat, natif des Petits Brats, paroisse de  
» Ronquille (nom sans doute mal orthographié  
» ne figurant point parmi les communes de la  
» Haute-Vienne NB) », en limousin, demeurant  
» chez Micheau Garreau, maître bastier des fau-  
» bourgs de Tournepiche, âgé de dix-sept ans,  
» ayant demeuré muet sept ou huit ans, suivit  
» le jour de Sainte-Croix de mai, de l'an 1634,  
» la procession des pénitents noirs à Notre-Dame,  
» entendit la messe dite par le sieur Antoine Jay,

11 grand archidiacre et recteur des pénitents noirs, se vou-  
11 a aux intercessions de cette sainte Vierge, et lors de  
11 l'élevation et adoration du Très-Saint-Sacrement sa-  
11 courra la parole; duquel miracle nous avons dressé  
11 un procès-verbal, ayant ouï plusieurs témoins,  
11 tant sur le défaut de la parole dudit-Brat que  
11 sur son recouvrement. (Livre vert, fol. 108, 109.)

— Une demoiselle Baudet, de Périgueux, restée  
muette depuis sa naissance jusqu'à l'âge de sept  
ans obtint alors l'usage de la parole par la puis-  
sante protection de Marie, sa pieuse mère qui  
l'avait vouée à Notre-Dame y venait chaque  
année avec cette enfant pour accomplir son

— Dans les nouveaux registres de la paroisse on trouve la déposition suivante :

« Le 20 mai 1869 est venue à Notre-Dame des-  
11 Vertus M<sup>lle</sup> Marie de Saint-Séger, de Cubas. Elle  
11 a déclaré en présence des soussignés et de  
11 M<sup>me</sup> de Saint-Séger, sa mère qu'elle a été  
11 guérie miraculeusement par l'intercession  
11 de la Très-Sainte-Vierge, sous l'invocation  
11 de Notre-Dame-des-Vertus, le 26 octobre 1868,  
11 au moment où, les médecins ayant déclara-  
11 ré qu'il n'y avait plus d'espoir, personne  
11 ne comptait plus sur sa guérison. Sui-  
11 vent plusieurs signatures. Nous ne don-  
11 nons point cette guérison extraordinaire  
comme un miracle proprement dit. Ce  
fait que nous rapportons ainsi que les  
suivants ne sont mentionnés par nous que  
comme capables d'exciter en nos cœurs une gran-  
de confiance en Marie à laquelle notre opi-  
nion personnelle les attribue.

Contentons nous de citer deux inscriptions  
assez récentes d'exvoto qu'on voit dans  
l'église parmi beaucoup d'autres :

« Hommage de reconnaissance à Notre-Dame  
11 des Vertus pour la protection accordée  
11 au R. P. dom Augustin abbé de Dombes  
11 le 30 décembre 1868. » (Il s'agit ici de  
M. le Marquis de la Douze qui fut alors  
subitement guéri HB)

— « Oh! que Marie est bonne! elle m'a  
11 guérie. M. S. » — conversion,  
11 châtiments: Parmi les conversions éclatantes  
opérées à Notre-Dame des-Vertus on cite par-  
ticulièrement celle d'une dame protestante très  
puissante. Elle fit le voyage de Notre-Dame  
pour se distraire et se moquer de la simplicité  
des pèlerins. Après s'être donnée ce triste plai-  
sir, elle remonta sur son coche attelé de qua-  
tre forts chevaux, mais ses valets ne purent  
jamais les faire partir. Ils furent alors ainsi  
que la Dame frappés d'une sorte de stupeur.  
Touchée de repentir, elle s'adressa à Notre-  
Dame des-Vertus, descendit de sa voiture, s'idi-  
fia les pèlerins par sa piété et convertie elle  
repartit sans peine laissant une forte somme  
d'argent pour acheter une belle lampe qui de-  
vait brûler dans une des chapelles. Il fut  
acheté en effet une jolie lampe d'argent par

faitement ciselée qui fut placée dans la chapelle de la Vierge; c'est probablement celle qui fut volée avec d'autres objets précieux en 1723. (Archiv. de la Dord. B441 (1720.1758). Réquisition du procureur du Roi afin qu'il soit informé du sacrilège d'église et vol fait avec effraction dans l'église de Notre-Dame des Vertus. (Archiv. id. B321. 1723). Verbal criminel... du procureur du Roi qui expose que dans la nuit du 4 au 5 septembre on a volé dans l'église de Notre-Dame des Vertus le saint ciboire contenant des hosties consacrées, un cœur d'or, un cœur d'argent, plusieurs croix d'argent de grande valeur, des yeux aussi d'argent attachés à la relique, une petite lampe et plusieurs autres objets.

Pendant la Révolution le trésor de Notre-Dame fut de nouveau pillé, mais sans doute avec l'intervention des autorités, comme les autres églises. Un homme mutila alors la Vierge en pierre qui orne la façade de l'église: un éclat de pierre vint le punir en le frappant sur l'œil. Cet homme eût plus tard un enfant qui en venant au monde portait la même marque à son œil. M. du Mas des Bourbons a raconté plusieurs fois ce fait ayant vu lui-même cet enfant avec la marque à son œil.

- Le 1<sup>er</sup> novembre 1854 quatre individus, habitants de la commune se réunissent à la nuit close pour faire une procession impie autour de l'église; ce sont Jean Roguecave dit Gerillau: maissou tailleur d'habits âgé de 36 ans, Jean Collinet cultivateur âgé de 21 ans, Jean Deveaux petit-fils d'un ex-sacristain âgé de 20 ans et Jean Duperrier âgé de 21 ans, du lieu des Gomis. Memis de flainbeaux, ils simulent une procession en proférant des chants obscènes. Mais ils sont tous les quatre frappés de mort dans l'année qui suit cette manifestation sacrilège! et leur mort porte tous les caractères d'un châtiment terrible. Roguecave meurt fou à la maison de Seymes, déjà frappé d'une écaille complète. Collinet saisi d'une attaque d'épilepsie tombe dans un brasier et est consumé par les flammes, quoique n'ayant jusque-là ressenti aucune atteinte de ce mal. Deveaux et Duperrier meurent six mois après au service militaire frappés du choléra et à huit jours d'intervalle quoiqu'envolés dans des régiments différents. On ne se joue pas toujours impunément des mystères de notre sainte religion, et Marie qui est toujours bonne et miséricordieuse quand on l'implore devient quelquefois sévère quand on la brave. Enfin on voit près du hameau de la Malétie un grand trou dans lequel, d'après une légende, fut englouti un homme pendant qu'il proférait un blasphème.

Archives de la Mairie de Périgueux; extrait du Livre Vert 11 avril 1654, Ven de la ville à Nostre-Dame-des-Vertus. Mons<sup>r</sup> le Viguier général de M. l'Evêque de Périgueux étant allé chez Mons<sup>r</sup> le Maire luy remonst<sup>r</sup>er que suivant les ordres qu'il a du Seigneur Evêque de s'acquiescer plutôt de veu faire par les habitans de la présente ville d'aller en procession à Nostre Dame des Vertus, distant d'une lieue de ceste ville pour remercier Dieu de ce qu'il luy a plu par sa bonté et par l'intercession de la glorieuse Vierge d'livrer la ville des malheurs dont elle estait menassée. Il a indist la procession dimanche matin prochain qu'on partira de l'Eglise paroissiale saint Sillain pour aller à lad. chapelle de Nostre Dame, priant Mess<sup>rs</sup> les Magistrats d'y faire paroistre leur telle ordinaire au service de Dieu et bien de la ville dont Mons<sup>r</sup> le Maire l'auroit remercié et assuré de l'affection des magistrats à tesmoigner en ceste occasion les remerciements qu'ils doivent à la divine bonté et protection de la sainte Vierge, au nom de toute la Ville dont l'heureuse réduction dans le service et l'obéissance du Roy est un effet et de la puissance et bonté de Dieu qui a sauvé sa communauté de la ruine inevitable si elle eust demouré plus long-temps dans le parti rebelle de M. le prince de Conde.

- 12 avril. Procession à Nostre Dame des Vertus. Mess<sup>rs</sup> le Maire s'estant rendu ledict jour de dimanche à l'eglise S<sup>t</sup> Sillain, à cinq heures du matin, M. le Viguier général auroit disposé les choses nécessaires pour lad. procession. Iceulx faisant l'office, accompagné de vingt ecclésiastiques seroit party sous la bannière de Nostre-Dame du S<sup>t</sup> escapulaire et la croix de lad. eglise de S<sup>t</sup> Sillain. Ledict sieur Maire accompagné du S<sup>r</sup> Girard consul, auroit marché à la teste de tous les habitans de toutes conditions qui y estoient en très grand nombre, led. S<sup>r</sup> Maire et Consul sans livrées mais ayant deux de leurs sergents devant eux avec leurs halberdars, et se seroient rendus en fort bon ordre et grande modestie, à lad. chapelle de Nostre-Dame des Vertus où ils auroient fait leur dévotion et remercié Dieu de ce qu'il luy avait plu d'livrer la ville de Périgueux des derniers malheurs par sa divine bonté et l'intercession de la glorieuse Vierge.

Predication. Après que la messe fut dicté dans lad. eglise par le Sieur Alexandre Sieur de Fonpitou,

viguairre général le R. P. Swin, jésuite fist une prédication hors de la chapelle à tout le peuple assistant en très grande multitude, leur faisant cognoistre que le bien et salut des communaux et particuliers depend de demeurer invariablement dans le service, et l'obéissance du Roy, et combien la ville estoit obligée de rendre grâces à Dieu de son heureuse délivrance des malheurs ou elle s'estoit engagée par la fonction de quelques esprits mal intentionnés et brouilliers. Promesse de 250<sup>l</sup> à la réparation de la chapelle Nostre-Dame des Vertus. Messire François de Simon, sieur de Chastillon, Chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, président au préjudial et maire de la présente ville, s'adressant au sieur viguairre de lad. chapelle de Nostre-Dame des Vertus auroit déclaré qu'après avoir rendu grâces à Dieu de l'heureuse délivrance de ceste ville des malheurs dont elle estoit menacée et du rétablissement de l'authorité du Roy dans icelle que les rebelles y avoient usurpié pour un temps, avoit Mess<sup>rs</sup> le Maire, en ladite qualité et au nom de toute la ville offert la somme de deux cens cinquante livres pour estre employée à la réparation ou agrandissement de lad. chapelle, ainsi qu'elle avoit esté promise par les habitants aux fins que les sieurs Bouchier, juge royal, Châlipt, Sabertinie, advocats et bourgeois, qui avoient faict la collecte d'icelle, seroient obligés de remettre lad. somme et payer les ouvriers et prix faicts suivant l'ordre des magistrats. Retour de la procession, En suite Mr le Viguairre Général ayant avec lesdits Ecclesiastiques continué les prières à Dieu en action de grâces et pour sa Majesté, on s'en vint retourner au mesme ordre en lad. ville de Périgueux ayant faict station dans l'Eglise des R. P. Recollets au faubourg du pont, et de là dans l'Eglise S<sup>t</sup> Front Patron et apostre de ceste Ville et province et allans de là en l'Eglise de S<sup>t</sup> Sillain, la procession, après les prières ordinaires et bénédiction du saint Sacrement donnée par le sieur viguairre général, auroit esté finie et les magistrats et le peuple se seroient retirés. (Livre Vert. f<sup>o</sup> 224 et suiv.).

(Sanilhac.)

cloches. (Extrait des anciens registres paroissiaux)  
3 août 1722. Deux cloches (bénédiction de); la grosse a eu pour parrain François Durouchail Sieur de Combettes; et marraine demoiselle Jeanne Fournet son épouse. La petite a eu pour parrain Pierre de Méredieu, seigneur de Sanilhac et pour marraine Mme de Méredieu sa mère.

(Id) 2 décembre 1784 baptême de la cloche de l'église appelée Marie. M. Méredieu d'Ambois seigneur de Sanilhac a été parrain et Mme Marie Méredieu d'Ambois marquise de Sanilhac marraine.

cloche nouvelle refondue par Antoine et Emile Vauthier père et fils à St Emilion l'an 1809.

La cloche fondue pèse environ 500 lb métal ajouté porte son poids actuel à 1700 lb brut.

(Reynaud fondateur 1807. Patronne Notre-Dame des Vertus. Parrain M. R. le Marquis André M. M.

de Fayolle. Marraine D<sup>lle</sup> Jeanne Marianne de Fayolle en Plasse. Jean Château curé.

Jean Vergnax maire. Séonard Duperrier adjoint. Séon Sachère syndic. En bas re-

liefs: le buste de Notre Seigneur, la Vierge immaculée, St Jean Baptiste et St Joseph. de belles guirlandes. - « Paroisse de Notre-Dame des

Vertus. Pape Séon XIII. Evêque de Périgueux

Nicolas-Joseph Dabert Parrain Etienne Sassai-

gne. Marianne Catherine de Méredieu. Pré-

sident de la Fabrique. Joseph Dardailher Maire

Auguste Teysandier. Curé Albert Deschamps.

cette cloche a été fondue à l'aide d'une sous-

cription de toute la paroisse à condition

qu'elle serait sonnée pour tous. Ont signé:

les conseillers de la Fabrique: Les conseillers municipaux:

J. Dardailher J. Deveaux adjoint S. Duperrier

A de Méredieu H. Barthoumioux Dubois

P. Duperrier G. Chansard J. Roguecave

A. Lafaye J. Comte J. Rousselot

A. Réverdel E. Dardailher S. Serjense sec. inst.

A. Deschamps A. Delbos Rat sacristain

(Bas reliefs: la Vierge Immac. un évêque, une croix)

- Cimetière à 150<sup>m</sup>. - (Archiv. de la Dord. série O Travaux communaux 1812, 1831) « Sordonnance du 29 novembre 1820 autorise l'acquisition moyennant 60<sup>fr</sup> d'un terrain pour y transférer le cimetière, et la vente de deux anciens cimetières pour en employer le produit aux frais d'acquisition et de clôture du nouveau cimetière. Acte en date du 18 mars 1821 devant Beleymes notaire à Périgueux par lequel le S<sup>r</sup> Monfurnat vend le terrain ci-dessus moyennant la somme de 60<sup>fr</sup> Vente de deux anciens cimetières consentie le 13 mars 1821 aux sieurs Camain et Dumontet moyennant la somme de 625<sup>fr</sup> dont les deux tiers sont payables en 1821 et le surplus en 1822. »

Presbytère. Il est à 15 mètres de l'église. 7 pièces.  
Jardin de 7 ares, plus 2 ares d'un autre côté  
plus deux prés dont un attenant au jardin. (Etude  
(Série O arch. de la Dord.) « Sordomiance du 11  
mars 1818 autorise l'acquisition du presbytère appar-  
tenant aux sieurs Châteauneuf frères moyennant une  
rente viagère de 400<sup>fr</sup> dont elle autorise l'imposi-  
tion. Sordonnance du 21 avril 1819 autorise l'im-  
position en deux ans de la somme de 468<sup>fr</sup> pour  
les frais d'acte d'acquisition du presbytère et les  
six premiers mois de la rente viagère due au ven-  
deur. Acte en date du 7 avril 1819 devant Be-  
leymis notaire à Périgueux par lequel le sr. Hi-  
laire Châteauneuf vend le presbytère moyennant  
une rente annuelle de 400<sup>fr</sup>. »)

- Les sœurs de S<sup>te</sup> Marie de Torsou (au nombre de 2)  
fondées en 1870 par le Père Paul Van Hesteren, an-  
cien curé de la paroisse y dirigent une école  
et reçoivent comme pensionnaires moyen-  
nant une modeste pension les dames qui  
désirent vivre dans le recueillement et la  
retraite à l'ombre du béni sanctuaire  
Confréries du Rosaire et du Sacré Cœur. Enfants  
de Marie. (signal) Beau ciboire en vermeil (M<sup>gr</sup> Dabert).  
Un mençant quatre enfants assistés, un cabaret.  
à Sanilhac. L'église de Sanilhac construite sur un  
sol argileux et mouvant était d'un abord dif-  
ficile et située sur une colline à un Kil. de l'église  
actuelle. Son titulaire et patron était S<sup>t</sup> Pierre,  
ainsi que le mentionnent les registres paroiss-  
iaux de 1651 à 1762. Sanilhac est mention-  
né en 1199 dans le cartulaire de Chancelade,  
aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> dans celui de Cadouin et aussi  
dans les nouvelles même les plus anciens: Senil-  
lac, Senilhac, Senilhacum, Sanilhac etc.  
D'après l'abbé Sulpice « la paroisse de Sanilhac  
appartenait jadis à une ancienne famille qui  
» a fondu dans la maison de Barrière; J'ai trou-  
» vé, écrit-il, dans les titres de M. de Sa Douze qui  
» représente la dernière de ces maisons, La Motha  
» Le Parriera La Motha-Vuilha etc. » (Bull. arch. 3 p. 293)  
- (Arch. de la Dord. 1597. 1697. A 75) « Contrat de vente  
» au Sieur de Méredieu des domaine et justice de  
» Senilhac juridiction de Périgueux. »  
- (Arch. de la Dord. 279 n<sup>o</sup> 404 et 283. Périgueux  
12 thermidor an IV. « Vente à Guillaume Michel Saroche  
» fils de Périgueux l'ancienne église de Sanilhac  
» tombant en ruines avec son emplacement, plus un  
» lopin de terre en chaume servant autrefois à l'usa-  
» ge du curé de la conterance d'un quart de jour-  
» nal tout couvert de pierres et fermés de haies,  
» confrontant au midi au chemin de La Tremouille. »  
- (Id. série Q 547 N<sup>o</sup> 11) « Vente. Une vieille église,  
» sinetiere et lopin de terre commune de Sanilhac,  
» adjudicataire Joseph Raynaud 650<sup>fr</sup>, la vente

)) a été annulée attendu que la commune de Notre-  
 )) Dame n'a d'autre s<sup>te</sup> métairie et s'est opposée à  
 )) la vente. ))  
 (Archiv. id. Travaux communaux. O. 1812. 1831) 12  
 )) avril 1808. Le maire (de N.D. de Sanilhac) est au-  
 )) torisé à vendre aux enchères les matériaux de  
 )) l'ancienne église de Sanilhac. 1<sup>er</sup> juillet 1808.  
 )) Vente des matériaux de l'ancienne église de  
 )) Sanilhac consentie le 8 mai 1808 de plusieurs  
 )) particuliers moyennant la somme de 576<sup>fr.</sup> ))  
 )) à St-Pierre-es-liens. Cette paroisse, qui a été suppri-  
 )) mée, comme nous l'avons dit, est désignée dans le  
 )) pouillé de 1382 sous le nom de St-Pierre-Sanu (St  
 )) S. Pierre-es-liens. Ses anciens registres portent cette  
 )) dernière dénomination. L'église, dont il ne reste  
 )) aucun vestige était à 1.800 mètres du bourg. On  
 )) remarque encore près de là des restes de beaux  
 )) bâtiments habités par des colons.

(Archiv. de la Dord. B. 166. 1689.) « Enquête faite au  
 )) requis des syndics fabriciens de la paroisse de  
 )) saint Pierre-es-liens contre le syndic de l'église  
 )) cathédrale Saint-Etienne Saint-Front François  
 )) de Saborie, écuyer, sieur de la Rampinsole... il  
 )) résulte des témoignages produits que cinquante  
 )) ans ou soixante ans auparavant existait une  
 )) maison presbytérale qu'on appelait la cham-  
 )) nade de vingt ou trente pas de l'église de saint  
 )) Pierre-es-liens, à l'état de mesure inhabitée  
 )) n'ayant ni porte ni fenêtre, sur la gauche  
 )) du grand chemin venant de Vergt à Teri-  
 )) gueux; qu'une partie des matériaux furent  
 )) employés à réparer l'église et le clocher et que  
 )) l'emplacement fut défriché par le père du  
 )) sieur de la Rampinsole et incorporé aux ter-  
 )) res dépendant de sa métairie de Guithamot  
 )) qui appartient actuellement au sieur Raynaud. »  
 - Curis de St-Pierre-es-liens, ou S. Pey Saneyx.

Moumaud vic. 1669. 1670. de Méredieu curé 1681. 90  
 Vernias vic. 1672. 1674. Poumies curé. 1709. 1716.  
 Brouliod vic. 1681. Sassaingne comt. 1780. 1793  
 - D'après M. de Gourgues St. Constance était la  
 )) patronne de St-Pierre-es-liens, j'en ai vu nulle  
 )) part ailleurs. - Le R. P. Carles dit que cette sainte  
 )) était honorée (simplement) dans cette paroisse.  
 Curis de Sanilhac et de Notre-Dame des Vertus.

Bernardus Peloni 1463	Petit. 1813. 1825
Safon vic. 1641	Pécou. 1831. 1836.
Fournet curé. 1628. 1716	Besse. 1837. 1839.
Groland vic. 1672.	Fons. 1840. 1842
Beroung vic. 1690	Picard. 1842. 1843.
Vinnerel vic. 1701	Poujols. 1843. 1866.
Pousen curé de N.D. 1760	Van Hesteren. 1869. 1872.
Desvignes s. 1803.	Deschamps. 1872. 1884.
château. 1811. 1818.	Goubier. 1884
Faurville. 1818. 1823.	

circonscription. (Arch. de la Dord. série 0 (1812. 1831).)  
« St Pierre. es. liens. Ses hameaux de Sansonnnet, Jarques,  
Gaxies, Cregodi, Dian, les Fallots, Tourens, Pro-  
saud, Peyrateau, Sacroix, Tullous, Sebrades, Pom-  
mier, Puijandou, Penetran et la fontaine des Malades  
font partie de la succursale de la Cité de Périgueux ;  
le surplus de la commune fait partie de la succursale  
de Notre-Dame de Sanillac. — L'ordonnance du 7 novem-  
bre 1821 porte que la partie de cette commune réunie  
à la succursale de Notre-Dame de Sanillac contribu-  
ra au payement de la pension viagère de 400<sup>fr</sup> éta-  
blie en faveur du 1<sup>er</sup> Château pour achat du pres-  
bitère. » — (Id.) La succursale (de Notre-Dame com-  
prend) : la commune en son entier avec les ha-  
meaux de Pouzelandes, Daunies, Farges, Salon, Sabar-  
de, Champ, Boulaxac de Champ, Blancherie, Bé-  
tissou, Gauderie, Puychery, Samaletie, Guillou-  
meau, Pappussou et le bourg, le tout partie de la  
commune de St Pierre. es. liens. »

Pèlerinage. Le 8 septembre il y a à Notre-Dame  
une affluence considérable. Ses pèlerins s'y  
confessent, entendent la messe, font la sainte  
communion et à l'issue de la grand messe se  
rendent en foule à la rampe de communion  
où on leur lit l'évangile de la Vierge : *in illo*  
tempore loquenti *Jesus ad turbas extollens etc.*  
Usages et superstitions. Plusieurs piquent une  
épingle à travers le voile qui recouvre la sta-  
tue de Notre-Dame de Pitié. L'épingle peut être  
regardée comme le symbole de l'humilité, pe-  
tit présent ; de la modestie, elle sert à attacher  
en quelques endroits cela signifie : « je vous don-  
ne mes peines, en d'autres les jeunes filles ré-  
clament un époux et ce dernier motif, dit-on,  
n'est pas étranger à cet usage en vigueur à Notre-  
Dame des Vertus.

Dans la commune de Notre-Dame et dans  
les communes voisines on chante ce qu'on  
appelle des parpailloles ou chansons de mois-  
sons : ce sont de petites idyles ou élégies mê-  
lées de comique et de satyrique dont on se  
renvoie les couplets d'un champ à l'autre.  
Pendant les vendanges et les enoissements, on  
chante aussi des chansons parlant de fêtes et  
de plaisirs champêtre malheureusement  
avec le sel gaulois dont elles sont parfois  
assaisonnées on y mêle beaucoup trop de  
légèreté pour ne pas dire davantage.  
La veille au soir du premier de l'an on chante  
les Guillaneaux (ou chansons de qui-lan-neuf)  
La principale est le récit d'une scène évangé-  
lique terminée par un petit récitatif drolati-  
que, mais rien de plus. Le sujet est la Vierge Ma-  
rie cherchant Notre Seigneur, son divin fils le  
jour du Vendredi saint. Le chant est alterné et  
le refrain qui revient sans cesse est celui-ci :  
« Appourtes-nous l'éternel au nom de Jesus-Christ. »  
— Enfin à l'enterrement, au moment où l'on  
sort le défunt pour la levée de corps on fait  
sortir des étables les bestiaux et on les mène  
derrière les bâtiments puis on les rentre. Ce  
sont les boeuf pour le bouvier, les moutons  
pour la bergère. (fin.)

(à mettre ailleurs)  
s<sup>t</sup> Pierre es liens. Vente du 17 prairial an V. Bâti-  
mens et biens fonds. Propriétaires: s<sup>t</sup> Pierre es liens.  
Adjudicataire Marc Bonnamy rue Gadeau. 850<sup>4</sup>.  
(Arch. de la Dord. série Q 556 N<sup>o</sup> 45.)

à la Gauderie. Dénombrement du 28 aout 1689.  
« le repaire noble de la Gauderie étant seiz et si-  
tuer dans la paroisse de s<sup>t</sup> Pierre es liens et Sa-  
nilliac consistant en maison forte, fosse, tour  
n girouettes, créneaux, machicoulis, querettes  
« cours, offices etc... »

à Sanilliac. Vente: 28 mai 1791. Une vieille église  
symétrique et lopin de terre commune de Sanilliac;  
adjudic. Joseph Raynaud 650<sup>4</sup>. La vente a été  
annulée attendu que la commune de Notre-  
Dame n'a d'autre symétrique s'est opposé à la  
vente. (Arch. de la Dord. Q 547. N<sup>o</sup> 17 et 245.)

Notre-Dame des Vertus. Vol dans l'église. 1723. (Arch.  
de la Dord. B 321 N<sup>o</sup> 91)

« Requête à faire par le procureur du Roy au pré-  
sent siège disant qu'il vient d'être informé  
par une dénonciation que le s<sup>t</sup> Plumec'hie (vicaire  
de N.D.)... faisant pour le s<sup>t</sup> Fournet prêtre curé de  
la paroisse de Sanilliac lui a fait que la nuit derni-  
ère venant du 4 au 5 du présent mois de septem-  
bre l'église de Notre-Dame des Vertus fut volée par  
certains personnages qui ont enlevé le taber-  
naclé, pris et emporté le saint ciboire dans  
lequel il y avait des hosties consacrées qui  
ont été aussi emportées avec un cœur d'or  
qui était attaché à la relique qui est au-des-  
sus du tabernacle avec un autre cœur d'ar-  
gent d'une grosseur considérable, et plusieurs  
croix d'argent de grande valeur, des yeux  
aussi d'argent attachés à ladite relique, une  
petite lampe et enfin plusieurs autres effets  
qu'on n'a pas encore découverts... nous lieute-  
nant assesseur susd. accompagné comme des-  
sus nous sommes rendus dans lad. église de No-  
tre-Dame des Vertus où étant après avoir sa-  
crifié le saint-sacrement s'est présenté par devant  
nous messire François Fournet prêtre curé de la  
paroisse de Sanilliac et desservant lad. église de-  
diée à la s<sup>t</sup> Vierge lequel... nous a remontré  
que le jour d'hier 5<sup>e</sup> du présent mois environ  
les cinq heures du matin étant dans son lit  
malade depuis quelques jours serait survenu  
Pierre Margontier sonneur de cloche lequel au-  
roit dit... que se tenant présente à la porte  
de l'église pour sonner l'angelus il auroit  
trouvé lad. porte à demy ouverte et les qua-  
tre volet de fer abattus en dedans bien  
que led. Margontier eut fermé à clef à deux  
ressort lad. porte le soir précédent après  
avoir sonné l'angelus et led. Margontier  
s'étant avancé dans le sanctuaire et près du  
grand autel il auroit vu la porte du taber-  
naclé ouverte et qu'on avoit volé le s<sup>t</sup> Ciboire  
qui estoit d'argent et doré en dedans de  
la grandeur à pouvoir contenir trois cents  
hosties dans lequel il y en avoit quatre vingts  
de consacrées et que le grand crucifix de bois  
doré qui estoit au milieu dud. tabernacle es-  
toit renversé sur led. autel et qu'ayant porté  
la vue sur la relique qui est au-dessus dud.  
tabernacle il auroit remarqué qu'on avoit  
pris et volé plusieurs cœurs or et argent, des  
croix et des yeux aussi d'argent qui estoient  
attachés avec des petits rubans autour de lad.  
relique qu'on avoit volé aussi une lampe  
qui estoit attachée au milieu du sanctuaire

avec des petites chaînes de cuivre blanches...  
ne pouvant se rendre à la ville à cause de  
son indisposition aurait prié led. S. Plumochio  
son vicaire de vouloir s'y rendre... le sieur  
Maugonier dit... que jedy dernier il vint  
dans lad. église dans le temps qu'on disoit la  
sainte messe environ les neuf heures du matin  
un jeune homme de moyenne taille ayant  
le visage maigre et sans barbe, les cheveux châtains  
en court vêtu d'une veste noire sans justaucourt  
étant nu de pieds et ayant un sachant cha-  
peau noir sous le bras lequel resta long temps  
près du sanctuaire et regardoit à droite et à gau-  
che... levait les nappes des autels qui sont dans  
les chapelles se faisant faire place pour mon-  
ter au sanctuaire disant qu'il avoit des lettres  
à vendre à Mr le Curé de la part de Messieurs  
de Chancelade, ce qu'il ne fit pourtant pas...  
ce qu'a fait croire au clergé que led.  
jeune homme s'étoit caché dans lad. église  
led. jour de jedy pour faire led. vol.

(communication de M. A. de Roumejoux. Extrait  
du Bull. de la Soc. H. et. A. du P.

Nomination d'un syndic fabricien de la  
paroisse de Notre-Dame-des-Vertus de  
Sanilhac, le 8 du mois de décembre 1754.  
Ce jour d'huy huitième du mois de  
décembre mille sept cent cinquante quatre  
au bourg de Notre-Dame-des-Vertus de  
Sanilhac en Périgord et au devant la  
grande porte de l'église à l'issue de la mes-  
se paroissiale par devant le notaire royal  
sousigné, présens les témoins bas nommés  
a été présent messire Jean Toussen doc-  
teur en théologie prêtre et curé de la pré-  
sente paroisse habitant du village de la  
Chabaudie présente paroisse lequel par-  
lant et adressant ses paroles à sieur  
Laurent Chalippe sieur de la Trimouille,  
Antoine Charrière clerc, Leonard Dupérier  
patricien, Joseph Vergniaz clerc, Martin  
Tardieu clerc, Jacques Dessoudeix clerc,  
Jean Dessoudeix dit Piere, laboureur,  
Jean Dessoudeix dit Pichouillou, Jean Des-  
soudeix dit de Marssaud, Antoine et au-  
tre Antoine Rougiers dit Barambous Pierre  
Maux dit Pinson, Faure, Etienne Sano-  
tonnie, Jean Grenier, Jean Sarroutonnie  
dit Janicot, François Champeau, Pierre  
Monfumat, Jean Meynard, Faure, Pierre  
Labrousse, Hugues Labrousse, Martial  
Maud et autres habitants de la présente  
paroisse et procédant les biens fonds de  
la présente paroisse et faisant la majeure et la  
plus saine partie des habitants di-  
celle icy convoqués et assemblés au son  
de la cloche et sur les avis et avisements  
qui leur ont été donnés lors des pro-  
pos faits par ledit sieur Curé dimanche der-  
nier et ce matin pour conférer et deli-  
bérier capitulairement sur les affaires qui  
intéressent lad. église, leur a dit et remon-  
tré qu'au mois d'octobre dernier Mon-  
sieur l'évêque de Périgueux (1) Jean  
Méchac de Prémecaux 1732.1791 étant  
dans le cours de ses visites pastorales  
sa Grandeur pour faciliter le service  
de lad. paroisse de Sanilhac dont l'é-  
glise étoit dans un état de ruine et procu-

serer aux habitants d'icelle la commodité d'assister aux offices divins s'est prêté à leur soulagement et à leurs desirs par son ordonnance du vingt un octobre dernier portant que le titre de l'église paroissiale de Sanilhac et le service divin seroit pour l'avenir transféré dans la présente église et que à cette cause il importe suivant le désir des constitutions canoniques et ordonnances royales que la présente église devenue curiale soit pourvue d'un syndic fabricien pour prendre en main la défense et l'exercice des droits et actions de lad. église et veiller à la conservation de ses intérêts comme aussy pour accepter le don charitable que Monsieur de Meredieu de Sanilhac seigneur de la présente paroisse, est dans la volonté de lui faire d'un certain terrain près la présente église pour y placer le cimetière d'icelle sur lequel ledit sieur curé requiert lesd. paroisssiens de délibérer, lesquels après avoir sur le champ conféré entre eux et murement délibéré sur les dites propositions ont arrêté d'une commune voix qu'ils nomment la personne de Monsieur Sauront Chalippe sieur de la Trimoulie habitant du village de la Trimoulie présente paroisse pour syndic fabricien de la présente église et l'atestent idoine suffisant et capable pour faire et exercer lad. charge avec plein pouvoir d'agir en jugement et hors jugement pour en défendre toutes les actions, exceptions et droits de lad. église contre tous débiteurs d'icelle. Sen procurer le payement et en faire quelque soit la condition d'en faire l'employ et d'en rendre compte suivant le désir des constitutions canoniques et ordonnances royales comme aussy d'accepter le don du terrain pour le passage du cimetière de lad. paroisse et du don à en faire remerciement aux seigneurs de Meredieu de la part desd. paroisssiens et de tout ce que dit est. led. sieur curé et lesd. habitants ont requis acte que leur ay concédé sous le scel royal en présence de Etienne Chalippe maître chirurgien bourgeois habitant du village de Boulaçat de Champ banelien de Périgueux paroisse de saint Pierre. es. Liens et maître Guillaume Brugière praticien habitant au bourg et paroisse de Chalagnac témoins qui ont signé avec led. sieur curé et Tardieu, Dupérier, Possoudey, Charrière, Vergnias et non les autres habitants susnommés ne sachans de ce par nous enquis

(Signature des témoins) J. Brugière not. royal  
Contrôle à Périgueux le 18 xbre 1754  
Recu 12 sols - Pelavergne  
(Papiers de S. Brugière notaire à Chalagnac)

Notre-Dame de Sanilhac. (Archiv. de la Dordogne  
serie Q 411. n. 87. 21 janvier 1791. « Nous sommes  
» transportés sur le borderage de la Chabaudie  
» dépendant de la chapellenie de St Rochéri-  
» gée en ladite église de Notre-Dame des  
» Vertus, titulaire le Sr Albiat prêtre et curé  
» de Colonge en Simousin... avons trouvé le Sr  
» Devignes curé de ladite paroisse... lequel nous  
» a dit qu'il était fermier... et l'avons estimé  
» 4.000 francs. »  
(Id. 21 janvier 1791) « Borderage à Sanilhac dé-  
» pendant de la chapellenie de St Joseph.  
» Et advenant le 21 janvier 1791... nous sommes  
» transportés au lieu de la Baussarde pa-  
» roisse de Sanilhac Notre-Dame des Vertus  
» dépendant de la chapellenie de St Joseph  
» érigée dans l'église de Notre-Dame des Vertus  
» dont est titulaire M<sup>r</sup> Vignerat curé de  
» St Laurent des Batons ..... »

SHAP - Fonds Pommaré